

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

La Chapelle Des Fontaines
et La Chapelle De Triguuron

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Notre Dame Des Fontaines
Notre Dame De Triguuron

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Nous n'en avons pas.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Nous n'en avons pas.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

L'oratoire Du Notaire - De Merion

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Le 9 janvier 1860 - Avesnes
à Quimper le 20 du même mois,
signé Girard, vic. gén.

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

il a été accordé
au nom
Du comte Louis De Legge et de Dame Louise
De Dremau, comtesse De Legge
Le comte Louis De Legge est mort depuis deux ans.

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

L'oratoire de Merion est pourvu des ornements
nécessaires.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Les Pierres sacrées sont en bon état.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Évêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Évêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Quimper le 9 avril 1869
B. Girard
Notaire